



F. BERNARD experts-conseils
2840, boul. Laframboise
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z1
Téléphone : (450) 773-7971
Télécopieur : (450) 773-0904

Le 29 septembre 2005

Madame Renée Poliquin

Coordonnatrice du secrétariat de la Commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Courriel : autoroute30@bape.gouv.qc.ca

PROJET : Parachèvement de l'Autoroute 30 entre l'Autoroute 15 et l'Échangeur
Jean-Leman à Candiac et Saint-Philippe
V/📁 : 218DB24
N/📁 : 686-5

OBJET : Rectificatif concernant le document intitulé «Coût de la mise en valeur
agricole des terres situées sur le tracé de l'Autoroute 30 projetée, tronçon
Jean-Leman» préparé par monsieur Robert Beaulieu, ing. et agr., daté du
21 septembre 2005

Madame,

Nous avons pris connaissance du document mentionné en titre et nous demandons que vous déposiez à la connaissance du président et du commissaire de la Commission le présent rectificatif.

Dans notre rapport déposé au BAPE en annexe du mémoire de la Ville de Candiac, nous avons mentionné (à la page 3) que la mise en valeur agricole d'une zone de friches de 90 hectares plus une zone cultivée de huit hectares occasionnerait des coûts de l'ordre de 500 000 \$. Or, dans son document, monsieur Beaulieu estime plutôt ces coûts à 260 950 \$.

Trois éléments principaux expliquent cette différence. Tout d'abord monsieur Beaulieu mentionne qu'il serait possible de ne pas faire tous les travaux d'amélioration en s'abstenant d'enlever toutes les lignes de branches, de niveler toutes les superficies et d'enlever tous les fossés et rigoles rendus inutiles. Pour cette raison, il estime qu'il serait possible de réaliser ces travaux pour un coût de 450,00 \$ l'hectare alors que nous avons plutôt estimé un coût de l'ordre de 1 000,00 \$ l'hectare.

Or, nos estimations tiennent davantage compte de travaux qui ressemblent à ceux qui ont été faits sur des terrains voisins : au sud de la voie ferrée, entre le boulevard Monette et l'Autoroute 15, ainsi qu'au sud du village de Saint-Philippe entre le boulevard Édouard VII et le ruisseau Saint-André. À ces deux endroits, les agriculteurs ont jugé bon enlever les lignes de branches, enlever les fossés et rigoles inutiles pour élargir les planches et faire le nivellement du sol. Il ne s'agit pas de travaux «extravagants» mais plutôt de travaux normaux qui sont nécessaires pour accroître la productivité des sols. Nous croyons que ces travaux sont nécessaires dans le contexte où l'eau excédentaire doit être enlevée rapidement des champs dans les conditions climatiques du Québec et dans le contexte où les travaux doivent être effectués rapidement, avec des machineries de grandes dimensions, compte tenu de notre courte saison végétative.

Le coût de 1 000,00 \$ par hectare que nous avons estimé tient compte de ce type de travaux. À notre avis, si on ne fait pas ces travaux dès le début, on devra les faire plus tard, ce qui ne serait pas avantageux.

Le deuxième élément qui explique la différence entre les estimations du coût de monsieur Beaulieu et les nôtres est que ce dernier ne calcule pas les coûts d'intérêts des emprunts nécessaires pour financer ces travaux.

Or, très peu d'agriculteurs possèdent les liquidités nécessaires pour financer de tels travaux eux-mêmes, à même leurs opérations courantes. La presque totalité d'entre eux doivent emprunter sur des périodes de quinze ans et plus pour financer de tels travaux et ils doivent payer des intérêts que nous avons estimés à 1 400,00 \$ par hectare (emprunt de 3 200,00 \$/ha sur 15 ans à un taux d'intérêt de 5 %). Ne pas considérer ces coûts d'intérêt consiste à sous-évaluer les charges que doit supporter l'agriculteur.

Finalement, monsieur Beaulieu n'a pas considéré de réserve pour des imprévus et des dépenses diverses, alors que nous avons prévu un montant de 400,00 \$ par hectare à cette fin (environ 10 % des coûts estimés). Ainsi, en résumé, nous avons estimé le coût de ces travaux à :

- Drainage souterrain	2 200,00 \$/ha
- Améliorations foncières, drainage de surface, nivellement, contrôle de l'érosion	1 000,00 \$/ha
- Frais de financement	1 400,00 \$/ha
- Réserve pour imprévus et dépenses diverses	<u>400,00 \$/ha</u>
	5 000,00 \$/ha ⁽¹⁾

(1) Environ 500 000 \$ pour 98 hectares.

Par ailleurs, même si on considérait une dépense moindre pour les améliorations du terrain, comme l'a estimé monsieur Beaulieu, il n'en demeure pas moins qu'il faudrait ajouter au moins 140 000 \$ aux estimations de monsieur Beaulieu pour tenir compte

des frais d'intérêt et d'une réserve minimale pour les imprévus et dépenses diverses. Le coût total serait alors d'au moins 400 000,00 \$.

Ainsi, qu'il s'agisse de notre estimation ou de celle de monsieur Beaulieu, il s'agit de coûts majeurs qui ne peuvent être envisagés que dans la mesure où l'utilisation agricole du site à améliorer peut être assurée sur une très longue période.

En effet, pour justifier de tels travaux, les agriculteurs doivent pouvoir rembourser leur coût sur une longue période (souvent une quinzaine d'années) et par la suite, ils doivent pouvoir espérer qu'eux ou leur successeur en profitera pendant de longues périodes pouvant atteindre 25 ans et même davantage.

Or, c'est le problème dans le cas de la partie nord du site étudié : à notre avis, les possibilités qu'il soit nécessaire d'utiliser ce terrain à d'autres fins que l'agriculture, dans le futur, compte tenu de son contexte particulier, sont trop fortes pour qu'il soit justifié d'y dépenser des montants de l'ordre de grandeur de ceux discutés pour y faire une mise en valeur agricole.

Par ailleurs, monsieur Beaulieu mentionne dans son document que le drainage souterrain peut se faire *«directement avec les fossés émissaires existants qui se trouvent près du boulevard Jean-Leman d'une part et dans l'embranchement du ruisseau Saint-André d'autre part»*, soit vers le sud et vers l'ouest.

Cette affirmation ne concorde pas avec nos propres observations lors de notre visite sur le terrain. En effet, le drainage des eaux de surface de la majeure partie du secteur nord se fait vers le nord, c'est-à-dire vers les ponceaux qui traversent le boulevard Saint-Joseph et non pas vers les fossés mentionnés par monsieur Beaulieu. Tel que mentionné dans notre rapport, il y aurait des coûts additionnels à prévoir pour réaménager le réseau de drainage de surface inadéquat qui longe le boulevard Saint-Joseph pour s'écouler dans des conduites fermées vers un quartier résidentiel de Saint-Philippe. Selon les informations portées à notre connaissance, il y aurait eu des problèmes récents d'inondation de ce secteur dû à ce réseau de drainage de surface inadéquat.

Nous espérons le tout à la satisfaction des membres de la Commission et nous demeurons disponible pour toutes informations additionnelles.

Veillez accepter, Madame, nos salutations cordiales.



Pierre Benoît, ing. agr.

PB/gd

c. c. Mme Marie Dupont, Ville de Candiac